



RAPPORT D'ACTIVITE 2020



Commission Ecoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation

Mot de la Présidente

L'arrivée de la pandémie Covid19 a modifié notre rythme de travail. 2020 a été une année compliquée au niveau de l'organisation des séances du conseil CECAR et des rendez-vous avec les victimes.

Notre activité a fonctionné au ralenti, mais nous avons tout mis en œuvre au niveau du suivi des dossiers afin que cette pandémie pèjore le moins possible les attentes des victimes.

Les séances du Conseil et du Conseil élargi se sont déroulées exclusivement en mode virtuel.

Pour faire suite à notre demande en 2019, de la constitution d'un groupe de travail regroupant, le groupe SAPEC, la RKZ et la Conférence des Evêques et l'Union des Supérieurs Majeurs, nous avons participé à une rencontre le 25 juin 2020 avec la commission ad hoc. Cette commission, présidée par Monseigneur Bonnemain, a pour objectif de définir le futur de la CECAR et la mise en place d'une indemnisation forfaitaire. Le résultat des travaux de cette commission seront connus en juin 2021.

Nous avons exprimé le fait que nous sommes partenaires de la démarche de reconnaissance des victimes face à l'Eglise catholique en Suisse et que nous sommes attachés à une indemnisation forfaitaire qui place la victime au centre de la réflexion, et non exclusivement sur la plausibilité de l'acte et le nombre d'abus !

Au mois de septembre 2020, nous avons organisé une conférence de presse à Lausanne, en présence de plusieurs victimes, afin de présenter le bilan de ces 5 années d'activité et de donner la parole aux victimes que nous avons accompagnées.

Le Conseil CECAR tient à remercier sincèrement les membres des comités pour leur engagement et leur persévérance dans la résolution des demandes des victimes et la confiance que ces dernières ont eu à l'égard de la CECAR.

Sylvie Perrinjaquet

Mission

Créée en janvier 2016 à l'initiative du groupe SAPEC et des institutions catholiques pour une durée de 5 ans, la CECAR est une commission neutre et indépendante des autorités de l'Église catholique.

Elle offre aux personnes qui ont été victimes d'abus sexuels dans le cadre de l'Église catholique un lieu d'écoute, d'échange et/ou de recherche d'une conciliation avec l'abuseur, à défaut avec son supérieur hiérarchique. Elle a pour but la reconnaissance des faits par les représentants de l'Église catholique et une réparation financière symbolique. La CECAR agit dans la plus stricte confidentialité.

Cette année, nous arrivons au terme des 5 années d'activités, conformément à l'accord CECAR signé en décembre 2015. Cet accord devrait être reconduit selon des modalités qui devront être validées avec les différents partenaires, à savoir la Conférence des Evêques (CES), la Conférence centrale catholique romaine (RKZ) et l'Union des Supérieurs Majeurs Religieux de Suisse.

Activités 2020

Durant l'année 2020, les comités ont continué d'accueillir des victimes et de mettre en place les demandes et attentes de chacun et chacune d'entre eux.

Notre mode de traitement des dossiers est rodé, mais nous restons dépendants de demandes de complément d'information et du manque de suivi avec nos partenaires que sont les congrégations. L'accès aux archives est difficile voire pratiquement impossible. Nous sommes témoins d'une opacité dans la passation des renseignements.

En date du 22 février 2020, Sylvie Perrinjaquet a participé à une cérémonie, organisée le diocèse de Sion, pour la pose d'une plaque commémorative en faveur des victimes d'abus sexuels à la chapelle du Closillon à Monthey. Cette plaque représente l'aboutissement des démarches effectuées par le comité CECAR dans le cadre de la procédure initiée par la personne victime.

Nous avons organisé une conférence de presse le 17 septembre 2020. Cette conférence de presse a permis de faire un point de situation sur l'activité de la CECAR. A cette occasion, nous avons donné la parole à 3 personnes qui ont entrepris une démarche auprès de la CECAR. Elles ont pu évoquer leur difficile chemin de vie suite aux abus subis et mettre en évidence comment la CECAR leur a permis d'obtenir reconnaissance, réparation et de retrouver une vie plus sereine. Cette conférence a fait l'objet de nombreux articles et été largement relayée dans les médias.

Une délégation du Conseil et des comités CECAR a participé le 9 décembre 2020 à Zürich à la traditionnelle journée de la Commission d'experts « Abus sexuels dans le contexte ecclésial ».

En tant que Vice-Président de la CECAR, Pascal Corminboeuf a été sollicité pour participer à une journée de dialogue sur le thème « Abus sexuels en milieu ecclésial » à Einsiedeln organisée par l'Union des Supérieurs majeurs religieux de Suisse le 10 décembre 2020. Dans ce contexte, il a pu rappeler l'importance du rôle de la CECAR et la détresse des victimes qui soumettent une requête des années après les faits. Il a demandé que les trois instances (CES, VOS'USM et RKZ) lancent un appel solennel à toutes les victimes de se faire connaître et de s'adresser rapidement aux différentes commissions existantes. La mise en place d'une, voire de deux commissions CECAR en Suisse alémanique a été évoquée à cette occasion.

Fonctionnement

L'année 2020 a vu la création d'une Fondation CECAR, ce qui permet d'accorder une autonomie complète dans la gestion des activités de la Fondation vis-à-vis de l'Eglise catholique. La mission de la Fondation ne change pas et elle a pour vocation de continuer à accueillir des personnes victimes en les accompagnant dans leur démarche et en leur accordant le temps nécessaire pour répondre à leurs demandes et obtenir reconnaissance et réparation.

Le Conseil CECAR s'est réuni cinq fois, en mode virtuel, durant l'année 2020. Chaque séance a permis de valider la recevabilité des requêtes qui nous parviennent. Nos travaux ont porté sur l'avenir de la CECAR ainsi que sur nos demandes et recommandations à l'égard de la commission adhoc.

Le Conseil élargi, constitué du Conseil et de MM Jacques Nuoffer, Président du groupe SAPEC et de Monseigneur Charles Morerod, évêque du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, a siégé deux fois, en virtuel, cette année ; MM Jacques Nuoffer et Monseigneur Charles Morerod ont un pouvoir consultatif. Ces séances permettent de faire le point sur l'avancement du travail de la CECAR et les difficultés rencontrées.

Le Conseil CECAR et les Comités ne se sont pas réunis cette année. Les décisions du Conseil fédéral ne permettant pas un regroupement à l'intérieur en présentiel.

Etat des requêtes

Nous avons reçu 5 nouvelles demandes cette année, nous avons traité au total 11 dossiers durant l'année dont 6 ont pu être clôturés. De plus, nous avons été sollicités par une personne de langue allemande et avons donc mis en place un comité ad hoc pour être en mesure de pouvoir accueillir cette personne dans sa langue maternelle.

Le nombre peu élevé de requêtes s'explique par le fait que certaines personnes s'adressent directement aux Commissions diocésaines et par le fait que beaucoup de personnes n'ont jamais parlé des abus sexuels qu'elles ont subi et qu'elles ne souhaitent pas « remuer le passé » en évoquant ce vécu douloureux et traumatique.

Nous pourrions décliner le travail des comités sur la base de l'acronyme CECAR :

- Croire la personne
- Ecouter le récit
- Considérer la souffrance
- Accompagner la demande
- Restaurer la paix

Cette année, nous souhaitons plus particulièrement donner la parole aux personnes victimes d'abus sexuels ayant entrepris une démarche auprès de la CECAR.

Quoi de plus explicite que le témoignage d'une personne qui a vécu des abus sexuels ? Ceci permet de mieux comprendre l'impact et les conséquences que ces abus ont eus et ont encore des années plus tard sur la vie personnelle, familiale et professionnelle de la personne victime et les émotions douloureuses que l'évocation de ces faits engendre.

Témoignages

« Nous étions deux sœurs à avoir été abusées et violées par un prêtre. Pendant un demi-siècle, nous avons gardé le silence et ne savions pas que l'une et l'autre avions été victimes, de plus est, au même moment. Lorsque la révélation a éclaté, quelle découverte douloureuse !

Récemment, c'est aussi ensemble que nous avons fait la démarche pour la reconnaissance du préjudice subi et de la responsabilité de l'Eglise dans ce désastre. Ma sœur avait beaucoup hésité à faire le pas, coûteux il est vrai. Mais quel bénéfice ! Innommable !

Peu de temps après, lorsqu'elle a appris qu'elle allait recevoir l'indemnisation de réparation, gravement atteinte par une maladie foudroyante, elle écrivait ceci à la CECAR : « Comment vous exprimer ma joie et ma reconnaissance... Je suis en fin de vie, phase terminale de deux cancers. Grâce à vous, la boucle est bouclée. Pour moi, c'est un miracle de la vie... 60 ans de silence et juste devant la mort, la reconnaissance... Merci d'avoir compris mon cheminement, mon parcours, ma volonté de m'en sortir. Merci d'avoir été à mon écoute avec tant de gentillesse et de compétence. Je souris de penser que l'abbé X paiera mon enterrement. Je vous remercie de tout cœur ».

Cinq jours avant sa mort, alors qu'elle ne parlait plus, elle a juste encore pu me dire deux mots : « CECAR » et le nom de la personne qui avait été en lien avec elle, accompagné d'un beau sourire. J'en fus bouleversée. Ma jeune sœur, présente vers elle avec moi à ce moment-là, ne savait rien de notre démarche. Elle fut surprise et très heureuse de ce qui se passait là. « C'est merveilleux, tu as pu déposer ce lourd fardeau qui t'a chargée toute ta vie ; tu es libérée. Tu peux maintenant t'en aller dans la dignité et la paix du cœur ».

De cet événement, deux convictions se sont forgées en moi : premièrement, il n'est jamais trop tard pour sortir du silence. Autrement dit, croire que jusqu'à la dernière minute de notre vie, la démarche en vaut la peine : elle est libération et contribue à notre dignité ; deuxièmement, cette démarche permet que des secrets de famille puissent être levés.

J'ai décidé de me battre désormais pour cette grande cause. Telle sera ma façon de dire merci à la CECAR à qui je dois tant. »

Aline

Pour moi, les faits se sont produits dans les années 1974-75 dans une salle de classe du cycle du Reposieu à Monthey. Mon agresseur était un enseignant, entraîneur de football et par chance pour moi, Marianiste, sans cela la CECAR ne serait jamais rentrée en jeu.

Quand la chape de plomb a explosé en 2016 et s'est traduite par un torrent interminable de larmes, je ne savais pas ce qui m'arrivait. Ma femme m'a accompagné et s'est souvenue que je lui avais mentionné, lors de notre rencontre en 1980, avoir été agressé dans mon jeune âge.

Peu après ce tsunami en moi, il y eut des témoignages à la radio et des articles dans les journaux émanant d'autres victimes, qui m'ont encouragé à prendre contact avec le groupe SAPEC. A la faveur d'une table ouverte de ce groupe, à laquelle était conviée la CECAR j'ai eu l'opportunité de rencontrer sa présidente, Madame Perrinjaquet, qui m'a conseillé de déposer une requête en réparation.

Après une longue hésitation, je me suis lancé. La CECAR m'a répondu en me proposant une première entrevue. Je me suis retrouvé émotionnellement comme 46 ans auparavant, interrogé alors par la Police au sujet de mon agresseur... Quelle idée avais-je eu d'accepter une telle rencontre avec le Comité en charge de mon dossier. Je n'en menais pas large...

J'ai essayé de surmonter ma peur, ma pudeur et ma culpabilité pour me présenter au comité et leur exposer les motifs de ma démarche. Et là, un des conciliateurs m'a dit : « M. Hernach, on ne vous demande pas de nous expliquer les faits, on vous croit. »

Cette phrase résonne encore en moi comme un cadeau tellement improbable et inespéré que je peine encore à exprimer l'émotion qui m'a submergé ! Je m'attendais à affronter un tribunal et je me retrouve devant des personnes bienveillantes, à l'écoute et désireuses de m'aider.

J'ai pu évoquer l'espoir de rencontrer l'Evêque de Sion, Mgr Lovey, car je pensais qu'il pourrait apporter certaines réponses à mes questionnements. C'est entouré et même soutenu par tous les membres du Comité que j'ai rencontré l'Evêque qui m'a remis des documents particulièrement révélateurs sur mon agresseur, des documents qui avaient été expressément demandés au Vatican.

Répondant à une autre de mes demandes et grâce à la crédibilité dont jouit la CECAR, ledit Comité a ensuite pu obtenir pour moi une entrevue avec M. Darbellay, Conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique en Valais, et son chef de service, M. Lonfat, entrevue à laquelle j'étais également accompagné de deux membres de la CECAR. Ma quête d'informations sur le parcours professionnel de l'enseignant qui a abusé de moi n'a pas porté ses fruits, du fait que les archives à ce niveau relèvent de la Commune et non du département et que le dossier recherché était trop ancien, mais j'ai pu obtenir des renseignements sur la prévention actuelle en milieu scolaire, sujet qui me tient également très à cœur.

Enfin, il est apparu évident de requérir un entretien avec les responsables de la Communauté des frères marianistes, entretien que le Comité a également pu organiser. Une fois encore, j'étais soutenu par un membre de la CECAR, qui me mettait en confiance, exposait mes souhaits, intervenait comme médiateur, cas échéant.

Les deux requêtes que j'avais expressément formulées à cette occasion ont été exaucées. La première consistait à supprimer sur la stèle dédiée aux Marianistes, au cimetière St-Léonard de Fribourg, le nom de mon agresseur, qui figurait sous l'intitulé « Anciens et amis », alors qu'il avait été expulsé de la congrégation en raison de son comportement nébuleux et insoumis.

Le deuxième vœu exprimé résidait dans la pose d'une plaque en mémoire des victimes de pédophilie, idéalement dans une chapelle que j'avais désignée à Monthey puisqu'elle se situe non loin des différents lieux où les actes ont été commis. Le dévoilement de cette plaque, en présence de l'Evêque, de la Communauté des Marianistes, d'un représentant de l'Etat du Valais, de membres du groupe Sapec et de mes proches a été un grand moment d'émotion, le 22 février 2020. La presse s'en est fait l'écho, là aussi grâce à l'intervention de la CECAR, dont certains des représentants étaient également présents et j'espère que cet événement contribuera à une meilleure sensibilisation.

Il est certain que ces rencontres n'auraient pas pu avoir lieu sans l'aide de la CECAR, car je n'avais ni l'énergie, ni l'audace, ni le réseau social nécessaire pour entrer en contact avec les personnes concernées. C'est aussi incontestablement grâce au professionnalisme, à la diplomatie et à la force de persuasion des membres de la CECAR que mes requêtes ont été entendues par mes interlocuteurs.

Ces requêtes revêtaient un caractère officiel qu'elles n'auraient pas eu si j'avais agi à titre individuel seulement.

Ce témoignage, je le fais pour toutes les victimes qui restent dans le silence, en particulier mes compagnons d'infortune de l'époque et je les incite à franchir le pas en s'adressant à la CECAR, dont le soutien est essentiel pour se libérer d'un tel fardeau.

Je reste encore ébahi par le temps et l'énergie que m'ont consacrés les membres du Comité. Je ne saurais suffisamment les remercier pour les heures et les compétences qu'ils ont engagées dans ce parcours libérateur pour moi.

Stéphane Hernach

Chiffres 2020

- 11 requêtes traitées
- 6 dossiers clôturés
- 5 nouvelles requêtes
- 7 femmes et 10 hommes

Rapport financier

	Comptes 2020	Budget 2020	Budget 2021
Frais fonctionnement	3 075.67	6 000	3 500
Création Fondation	3 249.70	--	--
Communication	861.55	5 000	2 500
Honoraires conseil	9 804.10	5 000	10 000
Honoraires comités	12 375.20	20 000	15 000
Salaires	25 296.45	30 000	27 000
Total	54 662.67	66 000	58 000

Etant donné le peu de nouveaux dossiers reçus cette année, nous sommes en dessous du budget prévu. Il est difficile de prévoir le nombre de requêtes que nous devons traiter durant l'année, raison pour laquelle le budget se veut prévoyant à la hausse.

Perspectives 2021

Nous sommes dans l'attente des décisions du groupe de travail concernant l'avenir de la CECAR et l'indemnisation des victimes.

Nous avons pour projet de traduire tous les documents de la CECAR afin que les personnes de langue allemande puissent nous contacter.

Remerciements

Nous tenons à remercier le groupe SAPEC, représenté par M. Jacques Nuoffer, président, et Mme Mary-Jo Aeby, membre du comité ainsi que l'Eglise catholique représentée par Monseigneur Charles Morerod pour leur disponibilité et leur engagement au sein du Conseil élargi ainsi que pour la confiance accordée envers les activités de la CECAR.

Nous souhaitons également remercier les conciliatrices et conciliateurs pour leur disponibilité, leur qualité d'écoute et leur dévouement pour satisfaire les demandes et répondre aux attentes des personnes victimes tout en leur offrant un accompagnement bienveillant sur le difficile chemin de la réparation.

Un immense merci également aux personnes victimes qui ont accepté de livrer leurs témoignages dans ce rapport d'activité et lors de notre conférence de presse.

Composition du Conseil 2020

Sylvie Perrinjaquet – Présidente
Pascal Corminboeuf – Vice-président
Monique Gauthey – membre
Annalisa Ferrari – membre
Marc Bugnon – membre
Brigitte Ansermet – secrétaire

Conseil élargi 2020

Le Conseil élargi est composé des membres du Conseil et des initiateurs de l'Accord CECAR, à savoir le Groupe SAPEC et l'Eglise catholique, représenté par :

Charles Morerod – évêque de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel
Jacques Nuoffer – président du groupe SAPEC

Comités 2020

Comité 1

Hervé BOECHAT – juriste
Nicole Blanchut – intervenante sociale
Jean-Marie MISEREZ – intervenant pédagogique

Comité 2

Olivier BAUD – intervenant social
Monique SCHALLER REARDON – avocate – médiatrice
Jean-Marie MISEREZ – intervenant pédagogique

Comité 3

Sandrine CHALET – psychologue
Pierre-Alain DARD – intervenant social
Nathalie HERREN – médiatrice

Comité 4

Pierre-Alain DARD – intervenant social
Delphine RACCANELLO – médiatrice
Joanne SIEGENTHALER – juriste et médiatrice

Comité ad hoc

Hervé BOECHAT – juriste
Nathalie HERREN – médiatrice
Joanne SIEGENTHALER – juriste et médiatrice

Lausanne, 16 juin 2021